

La médiation en santé aujourd'hui

Panorama · Défis · Perspectives en France

Claudia Marchetti
Présidente du CPMS

01 Qu'est-ce que la médiation en santé ?

Fonction d'interface

Faciliter l'accès à la prévention, aux soins et aux droits pour les personnes éloignées du système de santé — pour des raisons sociales, culturelles, géographiques ou administratives.

Loi de modernisation du système de santé · Art. L.1110-13 · 2016

Ce que ce n'est pas

Ni acte médical · Ni substitution aux soignants · Ni travail social au sens strict



Publics prioritaires

Personnes en
précarité

Sans domicile fixe

Populations migrantes

Zones sous-dotées

Situation de handicap

02 État des lieux — données C-PRO-MS (CPMS, 2024)

85%

des médiatrices et médiateurs signalent
des difficultés de coordination
(étude C-PRO-MS, CPMS 2024)

34%

en CDD, emploi aidé
ou vacataire
(étude C-PRO-MS, CPMS 2024)

67%

des structures employeuses
sont associatives
(étude C-PRO-MS, CPMS 2024)

✓ Avancées récentes

- Stratégie Nationale de Santé 2023-2030
- Rapport IGAS, juillet 2023
- Fiche ROME France Travail, juillet 2025
- Intégration dans les Projets Régionaux de Santé

⚠ Conditions de travail fragiles

- 34% en CDD, emploi aidé ou vacataire
- 30% travaillent à temps partiel
- 50% manquent de moyens matériels
- 38% des structures en sous-effectif

03

Freins & leviers



Freins structurels

Statut précaire

34% en CDD ou emploi aidé · 30% à temps partiel (C-PRO-MS, CPMS 2024)

Financement instable

49% des structures sur fonds multiples et labiles · 50% manquent de moyens (C-PRO-MS 2024)

Formations inégales

Seulement 30% des médiatrices et médiateurs sont diplômés en médiation en santé (C-PRO-MS 2024)



Leviers porteurs

Stratégie Nationale de Santé 2023-2030

La médiation en santé inscrite parmi les interventions prioritaires

Rapport IGAS, juillet 2023

Reconnaît la médiation comme levier relationnel contre les inégalités sociales de santé

Fiche ROME France Travail, juillet 2025

Victoire majeure du plaidoyer CPMS — définition officielle du métier

04 Le CPMS

Collectif pour la Promotion de la Médiation en Santé · Créé en 2022

Notre raison d'être

Structurer, professionnaliser et promouvoir la médiation en santé à l'échelle nationale — 3 collèges : structures employeuses, médiateurs/trices, personnes qualifiées.



Travaux & avancées

1

Étude C-PRO-MS (2024)

Première cartographie nationale des conditions de travail des médiatrices et médiateurs en santé

2

Note de plaidoyer (2024)

Co-signée avec CNDH Romeurope, Sidaction et partenaires · RDV institutionnels pour faire reconnaître le métier

3

Fiche ROME (juillet 2025)

Co-construite avec France Travail — fruit du travail collectif des membres du CPMS, au plus près des réalités de terrain, au plus près des réalités de terrain

4

CNS 2026-2031

Sollicité pour siéger au collège 4 · deux médiatrices-teurs désigné·es (titulaire + suppléant·e)

Merci de votre attention.

*La médiation en santé, ce n'est pas un supplément d'âme au système de soins.
C'est une condition de son équité.*

Claudia Marchetti
Présidente du CPMS